THÔNES
Cœur des Vallées

Pièce n°3-2 :
Plan local d'Urbanisme

Déclaration de projet valant mise en compatibilité

Commune de Thônes

Procédure

Elaboration du PLU approuvée le 13 mars 2017
Modification simplifiée n°1 approuvée le 12 avril 2018
Modification simplifiée n°2 approuvée le 20 décembre 2018
Modification simplifiée n°3 approuvée le 10 octobre 2019
Modification simplifiée n°4 approuvée le 30 janvier 2020
Modification n°1 approuvée le 12 novembre 2020
Modification simplifiée n°5 approuvée le 9 septembre 2021
Modification n°2 approuvée le 13 octobre 2022
Modification simplifiée n°6 approuvée le 12 septembre 2024
Modification n°3 approuvée le 13 mars 2025
Déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 approuvée le 26 février 2026

1:10 000

Version du 08-04-2026

CITADIA

Zonage

Prescriptions

- Espace boisé classé
- Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive
- Domaine skiable
- Construction ou groupement bâti d'intérêt patrimonial ou architectural
- Secteur d'intérêt paysager
- Secteur d''intérêt écologique
- Zone humide
- Corridor écologique

A titre informatif

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcelle
- Lac, mare, rivière
- Piscine
- Secteur soumis à des risques naturels forts

N

0 250 500 m

Sources : Cadastre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – M.Chatelais - Le 08-04-2026

N

0 250 500 m